



# Résolution du Conseil National Fédéral de la FEETS FO des 4 et 5 juin 2019

Le Conseil National Fédéral (CNF) de la FEETS FO réuni à Paris les 4 et 5 juin 2019 s'inscrit pleinement dans les résolutions du 11<sup>ème</sup> Congrès de la FEETS FO de janvier 2017 et du congrès confédéral de la cgt-FO d'avril 2018.

## Préambule

Un large mouvement social qui ne relevait d'aucun parti ou syndicat ni d'aucune organisation militante traverse le pays depuis le 17 novembre 2018. Les remises en cause des droits des salariés, l'augmentation des inégalités, le développement de la précarité, l'austérité salariale, la désertification des services publics et les attaques de tous les contre-poids par un pouvoir présidentiel vertical, ont engendré une révolte populaire.

Dans ce contexte, le CNF dénonce la mascarade du « Grand Débat » utilisé pour réaffirmer la politique néo-libérale en cours en agitant l'immigration comme épouvantail. Le CNF rappelle que les seules réponses acceptables sont la remise en cause des inégalités et une juste redistribution des richesses par l'augmentation des salaires, une protection sociale et des services publics de qualité accessibles à tous.

Le CNF considère que le changement climatique et que les atteintes à l'environnement sont une réalité. Face à l'aggravation du péril environnemental et à l'augmentation des inégalités sociales, le CNF continuera à combattre la logique économique libérale et productiviste. Le CNF appelle à la mise en place d'un nouveau modèle économique juste socialement et respectueux de l'environnement.

Les fractures sociales et territoriales ne peuvent se résoudre qu'en préservant un service public national de l'environnement et de l'aménagement durable du territoire, tout en sortant de la logique économique libérale.

Le CNF condamne les violences physiques et morales subies par celles et ceux qui exercent leur droit de manifester pacifiquement et exercées par les institutions (police, justice). Il considère que l'arsenal « sécuritaire » mis en œuvre depuis l'état d'urgence jusqu'à la « loi anti-casseurs » porte atteinte aux libertés fondamentales.

Le CNF considère que l'organisation syndicale se doit d'être présente et d'accueillir celles et ceux, notamment les salariés, qui se sont mobilisés ces dernières semaines : précaires, auto-entrepreneurs, faux-indépendants, chômeurs, retraités...

## Pour la Défense du service public et contre les privatisations

Le CNF condamne le contenu de la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) notamment le volet relatif à la privatisation d'ADP. Il constate qu'un large mouvement commence à se constituer pour s'opposer à la vente à la découpe du patrimoine collectif et mandate le Secrétariat Fédéral pour que la FEETS FO y prenne toute sa place.

Le CNF s'oppose à tous les autres projets de privatisation et d'abandon de missions : projets éventuels relatifs au réseau routier national, externalisation de certains contrôles, remise en cause des dispositions du droit de l'environnement, etc.

Le CNF condamne les nouveaux projets de décentralisation qui vont accentuer les inégalités de traitement sur le territoire et s'oppose à toute nouvelle réforme de l'État qui affaiblirait le portage technique des politiques publiques.

## Contre le démantèlement de nos droits collectifs

Le CNF fustige le projet de loi transformation de la fonction publique qui remet en cause tous les droits collectifs des agents publics et des fonctionnaires. En attaquant ainsi les garants du service public républicain, c'est la République qui est attaquée.

Le CNF constate que la fusion des branches imposée par la loi El Khomri et accélérée par les ordonnances Macron-Pénicaud est bien destructrice de droits pour les salariés. Le CNF s'oppose au nouveau projet de fusion des branches diligenté par le ministère du travail et ayant pour objectif principal la réduction à 100 voire 50 branches professionnelles.

Alors que selon un rapport récent, près d'un emploi sur 7 risque d'être totalement automatisé et que près de 30% des emplois pourraient subir des transformations, alors que dans le même temps les personnes qui occupent les métiers les plus menacés se forment moins que les autres, le CNF fustige la captation de l'Etat sur la formation professionnelle avec la transformation des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) en OPCO (OPérateur de COmpétences).

Le CNF dénonce les délais anormaux du ministère du travail pour procéder à l'extension d'accords de branche.

### **Ne touchez pas à nos retraites !**

Le CNF réaffirme son opposition résolue au projet de réforme des retraites vers un régime universel par points, et la remise en cause des régimes particuliers et du code des pensions civiles et militaires.

Le CNF réaffirme dans le même temps son opposition sans concession à toute forme de dispositif, dit de bonus-malus, dont celui envisagé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu'à 63 - 64 ans voire au-delà.

Le CNF rappelle son attachement indéfectible aux régimes spécifiques (personnels navigants dans l'aérien, régime des marins...) et dont la remise en cause serait une régression pour les salariés concernés.

### **L'organisation syndicale**

Le CNF se félicite des résultats électoraux lors des dernières élections professionnelles : 1<sup>er</sup> au niveau d'Air France, 1<sup>er</sup> au niveau des services du ministère de la transition écologique ainsi que dans de nombreuses entreprises des services et des transports...

Dans cette dynamique, le CNF appelle tous les syndicats et sections syndicales à tout mettre en œuvre pour la réussite des listes électorales présentées par FO dans le cadre de la mise en place des CSE.

Le CNF dénonce les réductions des droits et moyens syndicaux qui auront des conséquences néfastes pour les salariés.

Le CNF appelle au développement d'actions de formation, d'assistance, de permanences juridiques des syndicats et des militants propre à contrer les logiques patronales soutenues par la politique libérale du gouvernement.

Le CNF rappelle que le mouvement syndical a pour principe la solidarité des travailleurs sans distinctions et qu'à ce titre il combat toute forme de discriminations basées sur le sexe, le handicap, l'origine ethnique, la nationalité, l'orientation sexuelle, la croyance, les convictions politiques ou philosophiques. C'est pourquoi, le CNF s'oppose aux idéologies de rejet de l'autre.

Le CNF rappelle l'exigence pour l'organisation syndicale d'être indépendante de toute influence que ce soit d'un parti ou d'un courant de pensée.

Le CNF appelle les salariés à rejoindre et à adhérer aux syndicats et aux sections syndicales de la FEETS FO et à renforcer ainsi l'action syndicale libre et indépendante de la cgt-Force Ouvrière.

Le CNF soutient l'ensemble de ses syndicats et sections engagés dans des actions de résistance contre les effets de la politique libérale du gouvernement.

## **Résister, Revendiquer, Reconquérir**

**Adoptée à l'unanimité**